

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

LE TAILLAN-MEDOC - Chemin du Chai lieu-dit Sabaton - Cession de parcelles à l'office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Cession - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole est propriétaire sur le territoire de la commune du Taillan Médoc de parcelles de terrain sises chemin du Chai, lieu-dit Sabaton cadastrées BB 93-100-101-102-103-107-108-125-126-265-348-350-352-354-356-358-360-362-365-366 et 369 pour une contenance totale de 17 093 m².

Ces terrains, acquis essentiellement par voie de préemption dans le cadre de l'ancienne zone d'aménagement différé (ZAD) du Taillan-Médoc intéressent notre office Aquitanis pour la réalisation d'un ensemble de 33 logements conventionnés comprenant 17 logements prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 16 logements prêt locatif à usage social (PLUS).

Ce programme de construction d'une surface de plancher totale de 2 613 m² a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire du 12 février 2013.

Pour lui permettre de mener à bien son opération Aquitanis s'est porté acquéreur d'une emprise foncière de l'ordre de 15 653 m² dont la cession lui sera consentie moyennant le prix de 23 euros le m², soit pour la surface considérée un prix total de 370 637,11 euros dont une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur marge au taux de 5,5 % de 10 618,11 euros. Le solde de ces terrains sera affecté à un aménagement d'espace public piétonnier.

Il est à préciser que le prix de 23 euros le m² a été validé par France Domaine, aux termes de l'avis n° 2015-519V0272 du 2 mars 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37

VU l'avis de France Domaine n° 2015-519V0272 du 2 mars 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération de construction de logements locatifs sociaux par notre office public de l'habitat Aquitanis, dans le secteur du Chai au Taillan Médoc s'inscrit bien dans les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune en matière d'habitat social et qu'il convient par conséquent de transférer à Aquitanis la propriété des parcelles concernées,

DECIDE

Article 1 : de céder une emprise foncière d'environ 15 653 m² à détacher des parcelles actuellement cadastrées BB 99-100-101-102-103-107-108-125-126-265-348-350-352-354-356-358-360-362-365-366 et 369 situées chemin du Chai lieu-dit Sabaton au Taillan Médoc, à l'OPH Aquitanis, dont le siège social est situé 1 avenue André Reinson à Bordeaux (33028) sur la base d'un prix unitaire de 23 euros le m² validé par France Domaine, soit pour la surface considérée un montant global de 370 637,11 euros dont une TVA sur marge au taux de 5,5 % de 10 618,11 euros,

Article 2 : d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours, opération 05P150O00, Chapitre 77, Compte 775, Fonction 824, CdR UC00,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2015

M. JACQUES MANGON